

Bachelier en Publicité option : médias contemporains

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 43

Fax : +32 (0) 65 40 41 53

Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PB313 Travail de fin d'études			
Code	ARPB3B13P313	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	0 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Samuel BUXIN (samuel.buxin@helha.be)		
Coefficient de pondération	150		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le TFE regroupe 15 crédits.

L'étudiant devra prouver qu'il est capable de mettre en pratique toutes les connaissances reçues pendant ses études.

Le TFE se divise en 2 travaux :

- l'analyse stratégique d'un produit ou d'un service et la rédaction d'un briefing créatif.
- la réalisation d'une campagne de communication qui répond à la stratégie établie dans le dossier écrit.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Compétences transversales inter catégorielles de l'Enseignement supérieur de type court**

Sous Compétence 1.1 Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit

- 1.1.1 Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, une réalisation, un événement
- 1.1.2 Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept
- 1.1.3 Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs
- 1.1.4 Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit
- 1.1.5 Acquérir et développer son esprit critique

Sous Compétence 1.2 S'intégrer à l'environnement économique et technique de son futur métier

- 1.2.2 Appliquer les règles déontologiques et juridiques propres au métier
- 1.2.5 S'adapter à l'évolution des technologies et des exigences du secteur professionnel

Compétence 2 **Compétences transversales spécifiques à la Catégorie Arts Appliqués**

Sous Compétence 2.1 Compétences artistiques

- 2.1.1 Enrichir sa culture artistique, s'informer des nouvelles tendances pour élargir son champ de créativité
- 2.1.2 Avoir un regard critique sur les rapports entre l'art et la société dans leur contexte historique, social, culturel et intellectuel
- 2.1.3 Privilégier l'impact d'une image par une recherche et une expérimentation graphique personnelle
- 2.1.4 Développer sa sensibilité et son sens esthétique

Sous Compétence 2.2 Compétences "Arts appliqués"

- 2.2.1 Analyser les tendances et en retirer les différents éléments sémiologiques, sociologiques et psychologiques
- 2.2.2 Analyser et défendre un projet notamment sous ses aspects techniques, économiques, juridiques et déontologiques

2.2.3 Mobiliser tout type de techniques et d'expression à l'usage professionnel

Compétence 3 **Compétences spécifiques**

Sous Compétence 3.1 Maîtriser le graphisme dans ses technique imposées par la profession

3.1.1 Gérer en tant que concepteur l'image sous toutes ses formes

3.1.2 Concevoir une composition graphique lisible et équilibrée

3.1.3 Utiliser la technique graphique la mieux appropriée au projet à réaliser en fonction des ressources, du temps imparti et du budget

3.1.4 Utiliser de manière performante les techniques informatiques les plus adéquates, notamment en photographie, en typographie...

Sous Compétence 3.2 Analyser et résoudre des situations professionnelles dans le domaine de la publicité

3.2.1 Prendre en compte les objectifs des annonceurs et le comportement des consommateurs dans leurs composantes rationnelles, psychologiques et affectives et répondre à leurs attentes et répondre à leurs demandes

3.2.2 Choisir les médias et les supports les plus appropriés pour véhiculer un message en fonction de la cible concernée

3.2.3 S'adapter aux nouveaux médias et aux nouvelles formes de marketing

3.2.5 Évaluer le temps nécessaire à la réalisation d'un projet et le coût du travail à réaliser

Acquis d'apprentissage visés

Les finalités du TFE sont :

- de prouver que l'étudiant est capable de rassembler et de comprendre les données théoriques et stratégiques nécessaires à l'élaboration d'une réalisation publicitaire complète et complexe.
- Ensuite de proposer des pistes créatives pour répondre aux objectifs de communication du produit ou service traité.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARPB3B13P313A Travail de fin d'études

0 h / 15 C

Contenu

L'étudiant analysera son sujet et la concurrence de celui-ci et rédigera un plan d'action personnel qu'il mettra en oeuvre dans une réalisation pratique et complète. Cette étude sera présentée - sous la double forme d'un document écrit et de sa réalisation graphique - devant un jury d'enseignants qui apprécieront l'ensemble de la recherche tant du point de vue de l'analyse que de la création graphique et publicitaire.

Démarches d'apprentissage

Travail individuel guidé et coaché par un enseignant promoteur.

Dispositifs d'aide à la réussite

Un promoteur va aider l'étudiant dans la réalisation de son TFE.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Des notes explicatives sous forme de briefing ont été données à l'accueil de rentrée et se trouvent sur la plateforme en ligne (ConnectED).

L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IA) est autorisée dans le cadre du cours sous les conditions suivantes :

- L'IA générative ne peut pas être utilisée pour plagier ou copier du contenu existant.
- Dans un souci d'intégrité intellectuelle, tout contenu généré par l'IA doit être mentionné comme tel, l'outil utilisé doit être précisé.
- Les parties stratégie de marque et stratégie de com' est le fruit d'une réflexion personnelle avant tout.
- Dans le but d'une évaluation équitable et pour éviter les sanctions, l'enseignant concerné doit être informé du recours à l'IA.
- L'ensemble du travail ne doit bien évidemment pas être créé par le biais d'une IA.

En conclusion, nous considérons l'IA générative comme un atout pour l'efficacité créative, à la condition d'une utilisation responsable, dans le respect des règles d'éthique et de transparence. N'hésitez pas à en discuter avec l'enseignant.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le TFE regroupe 15 crédits réparti comme suit :

- 40% pour la partie stratégique (le dossier écrit)
- 60% pour la partie créative et le jury

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

La partie stratégique du TFE est déposée hors session en suivant le schéma suivant :

Pour les étudiants qui présentent le TFE à la session du Q1 :

- Dépôt début novembre (date communiquée sur connectED).

Pour les étudiants qui présentent le TFE à la session du Q2 :

- Dépôt début avril (date communiquée sur connectED).

Pour la session du Q3 :

Dépôt début de la session du Q3 (date communiquée sur connectED).

La partie pratique est présentée en suivant le schéma suivant :

Pour les étudiants qui présentent le TFE à la session du Q1 :

- Jury fin de session Q1 (date communiquée sur connectED).

Pour les étudiants qui présentent le TFE à la session du Q2 :

- Jury fin de session Q2 (date communiquée sur connectED).

Pour la session du Q3 :

- Jury fin de session 31 (date communiquée sur connectED).

Cette réalisation en 2 temps permet à l'étudiant de réaliser une campagne de communication en fonction de ses recherches théoriques. Lors du jury, l'étudiant présentera son analyse stratégique et ses solutions créatives (consignes sur connectED). C'est également valable pour la seconde session (quadrimestre 3).

L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IA) est autorisée dans le cadre du cours sous les conditions suivantes :

- L'IA générative ne peut pas être utilisée pour plagier ou copier du contenu existant.
- Dans un souci d'intégrité intellectuelle, tout contenu généré par l'IA doit être mentionné comme tel, l'outil utilisé doit être précisé.
- Si l'IA intervient dans un projet d'équipe, il convient de s'assurer que tous ses membres en sont informés.
- Dans le but d'une évaluation équitable et pour éviter les sanctions, l'enseignant concerné doit être informé du recours à l'IA.

En conclusion, nous considérons l'IA générative comme un atout pour l'efficacité créative, à la condition d'une utilisation responsable, dans le respect des règles d'éthique et de transparence. N'hésitez pas à en discuter avec l'enseignant.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).